

À l'attention de M^{mes} & MM. les Président(e)s
des clubs de handball d'Île-de-France

Créteil, le 14 juin 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à notre Règlement intérieur, j'ai l'honneur de vous convoquer à l'**Assemblée Générale Élective** de la ligue Île-de-France de handball qui se tiendra à partir de 9h00 le :

samedi 29 juin 2024

dans l'auditorium Nelson-Paillou de la Maison du Handball – 1 rue Daniel-Costantini – 94000 Créteil

Ordre du jour

- Appel des délégués (9h00)
- Ouverture par le Président – Parole aux invités ;
- Adoption du PV de l'AG ordinaire de la ligue IDF du 17 juin 2023 ;
- Adoption des PV des AG extraordinaires (par voie électronique) de la ligue IDF de juillet 2023, février 2024 & juin 2024 ;
- Rapport moral ;
- Rapports des commissions ;
- Rapport financier ;
- Rapport du commissaire aux comptes ;

Interruption des travaux et ouverture des opérations électorales

1. Ouverture par le président de la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE), M. Pascal Bouchet (membre du CA fédéral)
2. Le président de la ligue rend à l'assemblée générale le mandat qu'elle avait confié au conseil d'administration pour la mandature 2020-2024
3. Élections des membres du conseil d'administration de la ligue, mandature 2024-2028

Suspension de séance : le conseil d'administration élu se réunit afin d'élire son président, son bureau directeur et ses présidents de commissions

Après proclamation de la composition du nouveau CA (bureau directeur & présidents de commission), reprise des travaux de l'assemblée générale

- Projets 2024-2025 des commissions ;
- Vote de résolutions diverses ;
- Questions diverses.

Le dossier préparatoire à l'assemblée générale vous sera communiqué sous peu.

Je vous rappelle que **chaque club doit déléguer un représentant** à l'Assemblée Générale (les votes par procuration sont autorisés). Voir utilement à ce sujet l'article 7 des statuts de la ligue traitant des absences. Par ailleurs, le droit de vote n'est possible que pour les clubs ayant régularisé leur situation financière vis-à-vis de la ligue. Il est par ailleurs rappelé que ne peuvent assister à cette réunion que les clubs convoqués et les personnes expressement invitées.

- Un apéritif & buffet froid seront organisés au cours de cette importante réunion.

Nous vous informons également que des dossiers thématiques seront abordés en atelier l'après-midi.

Nous vous remercions de mettre tout en œuvre afin que votre club soit présent ou représenté à ce grand moment de notre vie associative.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.



Marie-José Gaudetroy
Secrétaire Générale de la Ligue Île-de-France

Pièces attachées à ce courrier : Modèle de mandat & procuration

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 29 JUIN 2024

MANDAT

Je soussigné :

Licence n°

Président du club (*nom et n° du club*)

donne mandat

à

Licence n°

Pour représenter le club ci-dessus désigné et prendre part aux délibérations et votes devant survenir au cours de l'assemblée générale de la ligue Île-de-France de handball, réunie le 29 juin 2024 (*Rappel de l'article 8.2 des statuts de la ligue Île-de-France de handball : « Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent »*).

à

le ___ / ___ / 2024

Cachet du club et signature
du président du club

Signature
du mandataire

Pour prendre part au vote l'électeur devra obligatoirement justifier de son identité et remettre ce mandat aux personnes chargées de l'organisation du vote.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 29 JUIN 2024

PROCURATION

Je soussigné :

Licence n°

Président du club (*nom et n° du club*)

donne procuration

au délégué du club (*nom et n° du club*)

pour prendre part, en mes lieu et place, aux délibérations et votes devant survenir au cours de l'assemblée générale de la ligue Île-de-France de handball, réunie le 29 juin 2024.

à

le ___ / ___ / 2024

Cachet du club et signature
du président du club mandant

Signature
du délégué mandataire

Le délégué mandataire peut être soit le président d'un autre club soit la personne mandatée par ce président qui sera alors porteuse d'un mandat.

Pour prendre part au vote l'électeur devra obligatoirement justifier de son identité et remettre cette procuration aux personnes chargées de l'organisation du vote.

Maison du Handball :

1 rue Daniel-Costantini – 94000 Créteil

Par la route :

Autoroute A86, Sortie n°23 en direction de Provins/Troyes/Bonneuil – N406, Sortie Valenton
Z.A. - Au rond-point, suivre D102.

Parking visiteurs accessible dans la limite des places disponibles
(le Stade Duvauchelle à proximité possède également un parking si besoin)

Par les transports :

Métro Ligne 8 descendre à la station Créteil – Pointe au lac ou Bus n°393 descendre à la
station Pointe du Lac.